



23 avril 2024

(24-3335)

Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: espagnol

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre notifiant: <u>URUGUAY</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
2. Organisme responsable: <i>Asesoría de Política Comercial</i> (Unité consultative de politique commerciale) <i>Ministerio de Economía y Finanzas</i> (Ministère de l'économie et des finances) Paraguay 1401 - 2º Piso Téléphone: +598 1712 int. 4315/4319 Courrier électronique: apc.otc@mef.gub.uy Montevideo-Uruguay Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné: <i>Dirección Nacional de Industrias</i> (Direction nationale des industries) <i>Ministerio de Industria, Energía y Minería</i> (Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines) Mercedes 1041 - 1º piso Téléphone: +598 2840 1234 int. 2103/2135 Courrier électronique: consultas.publicas@miem.gub.uy Montevideo-Uruguay
3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], 3.2 [], 7.2 [], autres:
4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Matières plastiques et revêtements polymères destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: <i>Proyecto de Resolución N° 14/23 - Modificación de la Resolución GMC N° 39/19 "Reglamento Técnico MERCOSUR sobre Lista Positiva de Aditivos para la Elaboración de Materiales Plásticos y Revestimientos Poliméricos Destinados a entrar en Contacto con Alimentos"</i> (Projet de décision n° 14/23 - Modification de la Décision GMC n° 39/19 - Règlement technique MERCOSUR établissant la liste positive des additifs utilisés dans la fabrication de matières plastiques et de revêtements polymères destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires) (2 pages, en espagnol)
6. Teneur: Deux substances sont ajoutées à la liste positive des additifs soumis à des restrictions d'utilisation et à des spécifications pour la fabrication de matières plastiques et de revêtements polymères destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

7.	Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Protection de la santé ou de la sécurité des personnes
8.	Documents pertinents:
9.	Date projetée pour l'adoption: À déterminer. Date projetée pour l'entrée en vigueur: 6 mois après adoption
10.	Date limite pour la présentation des observations: 60 jours à compter de la date de notification
11.	Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme: https://plataformaparticipacionciudadana.gub.uy/processes/materiales-alimentos https://members.wto.org/crnattachments/2024/TBT/URY/24_02755_00_s.pdf